



POURQUOI COMPOSTER ?

30% des déchets qui se trouvent dans nos poubelles sont des déchets alimentaires qui peuvent se composter.

• Composter c'est :

- Devenir acteur de la réduction des déchets et de la préservation de la biodiversité,
- Participer à une action éco-citoyenne
- Produire un engrais naturel, de qualité et gratuit

COMMENT COMPOSTER ?

La Communauté de communes met à disposition des sites de compostage afin de proposer des solutions de tri à la source des déchets organiques pour les citoyens en habitat collectif et en copropriété ainsi que les professionnels et administrations du Golfe de Saint-Tropez.

• Un site de compostage collectif est constitué de trois bacs :



Le bac de broyat sert à stocker du broyat de déchets bruns (branchages et feuilles). Votre commune, votre copropriété ou votre entreprise met à disposition ce broyat de bois à utiliser à chaque dépôt de déchets alimentaires dans le bac d'apport.

Le bac d'apport est le composteur que vous utilisez pour vos dépôts de déchets alimentaires. Rajouter du broyat provenant du bac de structurant pour équilibrer le contenu et éviter les nuisances (moucheron, odeurs).

Le bac de maturation contient le compost transformé issu du bac d'apport. Le contenu se repose et mûrit avant une future utilisation. Tout dépôt de déchets est interdit.

Mesures : 1 bioseau de structurant pour 1 bioseau de déchets organiques.



DÉCHETS AUTORISÉS ET REFUSÉS

• Déchets autorisés :

➤ **Mes déchets de cuisine** : épluchures de fruits et légumes (agrumes y compris), restes de fruits et légumes crus ou cuits, fruits et légumes abîmés, marc de café avec filtres, sachets de thé ou d'infusion, coquilles d'œufs broyés, coques de noix, noisettes

Variez les apports pour augmenter vos chances de réussite.

• Déchets refusés :

➤ **Mes déchets de cuisine** : restes de repas d'origine animale, produits laitiers, huiles et corps gras de toutes sortes, coquillages.

➤ **Mes déchets de jardin** : feuilles de lauriers, et lierre et branches de thuyas, feuilles de platanes et de résineux, mauvaises herbes montées en graines, déchets de jardin traités chimiquement, déchets végétaux trop grossiers, terres, graviers, sable et cailloux ...

➤ **Mes déchets ménagers non alimentaires** : litières et excréments, cartons imprimés, tissus, cheveux, poussières d'aspirateur, balayures, produits chimiques, gravats, plâtre, cigarettes, charbon de barbecue, déchets médicaux, cendre et sciure de bois, sacs plastiques (y compris biosourcés / biodégradables).

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Un site de compostage est un lieu riche en biodiversité. Il accueille de nombreux bienfaiteurs de la nature qui participent à la dégradation des déchets : vers de compost, cloportes, bactéries ou encore champignons. C'est pour cela que 2 référents volontaires sont formés aux bonnes pratiques par la Communauté de communes et missionnés pour assurer les grandes étapes du compostage. N'hésitez pas à leur poser vos questions en cas d'incertitude !

➤ **Surveiller** le bac d'apport. Cela permet d'apporter les bons déchets et d'alterner les couches de broyat de bois et de déchets de cuisine, qui sont deux éléments essentiels au bon fonctionnement du site de compostage.

➤ **Brasser** en surface, à l'aide de la griffe fournie, à chaque nouvel apport de déchets alimentaires et de broyat afin que le compost soit parfaitement aéré et d'assurer une montée en température.

➤ **Surveiller** le taux d'humidité : le mélange obtenu doit être homogène. Si le mélange semble trop sec, un arrosage est assuré par les référents.

➤ **Le bac d'apport est plein** : les référents transfèrent son contenu dans le bac de maturation. Après quelques mois, ils vous inviteront à venir vous servir en compost.